



B.P. – R.E.A.

BREVET PROFESSIONNEL

Responsable d'entreprise agricole

Viticulture,
arboriculture fruitière
ou cultures légumières

à orientation Agriculture biologique

Le travail et les métiers

L'agriculteur assure la marche quotidienne de son exploitation. Pour cela, il doit maîtriser les techniques de culture tout en étant un bon gestionnaire. Il assure tout ou partie des travaux avec, éventuellement, des salariés agricoles permanents et/ou saisonniers. Il gère la commercialisation de sa production.

Les conditions d'entrée

Avoir un projet professionnel d'installation en agriculture.

Avoir 1 an d'expérience professionnelle.

Etre titulaire d'un CAP (ou diplôme homologué de même niveau, ou avoir suivi un cycle complet de BEP ou classe de seconde générale).

Si le candidat ne possède aucun diplôme, il devra justifier de 1 an d'activité professionnelle agricole ou de 3 ans dans tout autre secteur.

Le dossier de candidature doit être complet 15 jours avant la Commission d'Admission en Formation.

Public concerné :

Demandeur d'emploi (rémunération selon la législation en vigueur)

Salarié d'entreprise en Congé Individuel de Formation ou Plan de Formation Entreprise

Exploitant agricole, conjoint ou associé d'exploitant, aide familial

Tout public (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou avec un financement autre).

La formation

Cette formation permet d'acquérir des compétences, un diplôme de niveau 4 et la capacité professionnelle qui ouvre des droits aux aides à l'installation.

La durée de la formation est de 1 354 heures (stage en entreprise compris).

La formation se déroule de Janvier à Octobre.

Contact : Ludovic CLEMENSON et Vanessa LANZILLOTTA

04 90 60 80 90

vanessa.lanzillotta@educagri.fr

ludovic.clémenson@educagri.fr

Campus
Louis Giraud
CFPPA
de Vaucluse

Adresse postale
CFPPA de Vaucluse
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Site de Carpentras
CFPPA

Hameau de Serres
310 chemin de l'Hermitage
CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<http://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<http://cfppadevaucluse.fr>

Mise à jour : Sept 2019



LE PROGRAMME DE FORMATION

La formation est organisée en unités capitalisables (UC) visant à valider 7 capacités (C) nécessaires à un exploitant agricole.

Le calendrier de formation est modulable en fonction des choix et du projet professionnel de chaque candidat et des contraintes du centre.

C1 – Se situer en tant que professionnel	C11 - Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant C12 - Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation
C2 - Piloter le système de production	C21 - Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements C22 - Gérer le travail
C3 - Conduire le processus de production dans l'agroécosystème	C31 - Combiner les différentes activités liées aux productions C32 - Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions
C4 - Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise	C41 - Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers C42 - Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique
C5 - Valoriser les produits ou services de l'entreprise	C51 - Commercialiser un produit ou un service C52 - Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif
C6 - UCARE 1 : Transformer la production de Fruits & Légumes OU Vinification	C61 - Organiser l'atelier de transformation C62 - Réaliser les opérations liées à la transformation
C7 - UCARE 2 : Adapter un matériel agricole.	C71 - Etablir le cahier des charges d'une adaptation C72 - Adapter un matériel agricole.

DELIVRANCE DU DIPLOME

Le candidat ayant validé les 7 capacités se verra attribuer le BP REA, diplôme du Ministère de l'Agriculture.

IMPORTANT : Le candidat devra s'acquitter d'une participation pour les services connexes (cours photocopiés remis en propriété aux stagiaires, fournitures en papeterie et impressions pour dossiers professionnels en plusieurs exemplaires, carnets de liaison).